

le 4 août 2018

AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Projet de demande de modification du Plan Local
d'Urbanisme de la ville de Nancy

Enquête publique

du

8 juin 2018 au 10 juillet 2018

Une enquête publique s'est tenue du 8 juin 2018 au 10 juillet 2018 ayant pour objet

« Modification du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Nancy »

J'ai, été désigné en qualité de commissaire enquêteur le 21 février 2018, par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Nancy

Deux registres ont été mis à disposition des pétitionnaires l'un dans les bureaux du service urbanisme de la ville de Nancy où j'ai assuré trois permanences, l'autre dans les locaux de la métropole service urbanisme gestionnaire du projet.

Vu les pièces constituant le dossier d'enquête.

Vu les registres d'enquête publique.

Vu le rapport d'enquête joint.

QUE la décision de la MRAe n'oblige pas à soumettre à autorisation environnementale, sinon l'enquête aurait du être reportée après une étude environnementale.

QUE les personnes publiques associées n'ont pas fait d'objection significative à ces projets.

QUE l'observation de la CCI sur le commerce de proximité devrait être résolue par la création de commerce de proximité

QUE la demande de vigilance de la MRAe sur les risques inondations a été prise en compte maintenant pour la caserne et les logements à venir.

QU'il n'y eu aucune interrogation du public que se soit par visite, courrier ou sur le site dédié.

QUE la seule personne qui soit venue lors de l'une de mes permanences n'ait émis aucun avis sur le projet, elle était plus intéressée par la procédure de l'enquête publique

QUE le projet est une régularisation administrative pour certains de ces aspects

QUE la mise à enquête publique du projet Maringer Villemin Fournier répond à une précédente enquête publique de 2016 qui n'avait pas pu être traitée en complément car elle modifiait sérieusement cette précédente enquête.

QUE la transformation de ces anciens hôpitaux devrait créer du logement dans un secteur actuellement en sommeil en s'intégrant dans les bâtiments existants

QUE la création de ces logements devrait permettre de revitaliser des dents creuses, disponibles à établir des zones commerciales pour répondre aux besoins de cette population.

QUE le regroupement des casernes de pompiers avenue du XX corps permettra de rassembler les forces d'intervention en un point où la circulation semble plus facile. Cette implantation permettra notamment de dégager le boulevard Joffre qui permet actuellement l'accès à la caserne Joffre. La rapidité d'intervention devrait être accrue.

QUE ce regroupement de moyens devrait dégager des économies d'échelle dans la gestion des personnels et des matériels du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

QUE les nuisances sonores dues à l'activité des secours sont approchées et connues. Elles seront quantifiées avant la réalisation de projets immobiliers futurs pour qu'elles soient prises en compte afin d'en atténuer les effets

QUE les modifications réglementaires nécessaires à la réalisation de l'extension du gymnase du lycée Pierre de Coubertin sont impératives. Cette extension pourra être réalisée sans impact notable sur la population environnante. Elle est indispensable à l'activité de l'établissement et à son épanouissement.

QUE les équilibres notamment environnementaux sont maintenus, voir reconsidérés notamment par la création de nouveaux espaces verts et réservés.

Sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Nancy,
j'émet un **AVIS FAVORABLE**.

Le commissaire enquêteur désigné



Monseigneur JACOB Francis